



Appel à projets 2021 financés par la Fédération des Recherches en Environnement

Nous sommes cette année en mesure de financer des projets de moyenne envergure (30 k€ maximum) grâce à une dotation exceptionnelle de 150 k€ de l'INEE sur un reliquat CPER. Cet appel à projets est donc **double**, avec d'une part l'appel à projets « classique » ciblé sur des petits projets (5 k€ maximum) avec les critères habituels et un appel exceptionnel à projets de moyenne envergure ciblé sur les objectifs prioritaires de la FRE tels que nous les avons présentés dans le projet 2021-2025.

1- Appel à projets « classique »

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des **actions de recherche pluridisciplinaires relevant d'une des thématiques de la FRE** :

- Processus physico-chimiques dans l'atmosphère en lien avec la biodiversité microbienne : sources, transport et effet sur les cycles biogéochimiques et la pollution
- Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres
- Devenir, impact et procédés innovants de remédiation de polluants émergents: Effet croisé de la multi-contamination phytosanitaires – (micro/nano)-plastiques
- Adaptation des céréales, des arbres et des plantes prairiales au changement climatique et à une agriculture durable : de l'idéotype à la variété cultivée
- Intégrer durablement les systèmes d'élevage dans leur territoire
- Capteurs, acquisition de données et réseaux de capteurs sans fil en milieu fortement contraint

Les projets déposés peuvent soutenir des actions en cours (accompagnement d'un moyen humain, de l'acquisition d'un équipement, co-financement d'un projet en cours de demande ou déjà débuté, ...) ou des actions nouvelles (innovation méthodologique, ingénierie, prise de risque sur une entrée scientifique).

La durée maximale du projet est d'une année. Le montant maximal alloué au projet sera de **5000€ H.T.**

Eligibilité et critères d'évaluation :

- Tous les partenaires du projet doivent être membres de la FRE.
- Les projets devront être validés par le ou les Directeurs d'Unité.
- Le critère d'évaluation principal repose sur la pluridisciplinarité.
- Les projets pluri-unités seront prioritaires.

Le projet devra être présenté en **2 pages maximum pour les points 1 à 4** :

- 1) Résumé scientifique de la proposition
- 2) Contexte, cadre de la demande
- 3) Partenaires associés à la demande
- 4) Détail de l'aide demandée
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*

2- Appel à projets « exceptionnel »

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des **actions de recherche dans le cadre des objectifs prioritaires de la FRE** pour le contrat 2021-2026 qui sont de :

- Renforcer l'interdisciplinarité
- Renforcer les liens entre agro-systèmes et systèmes naturels
- Renforcer les approches en Sciences Humaines et Sociales

Les projets déposés peuvent être des demandes d'équipement, soutenir des actions en cours (accompagnement d'un moyen humain, co-financement d'un projet en cours de demande ou déjà débuté, ...) ou des actions nouvelles mais doivent être exclusivement ciblés sur de l'équipement, du fonctionnement ou des missions (les gratifications de stage et les CDD sont exclus).

Les sommes allouées devront impérativement être **dépensées dans l'année calendaire** (pas de report possible). Le montant maximal alloué au projet sera de **30 000€ H.T.**

Eligibilité et critères d'évaluation :

- Le projet devra inclure plusieurs unités. Au moins deux partenaires du projet doivent être membres de la FRE.
- Les projets devront être validés par les Directeurs d'Unité.
- Le critère d'évaluation principal repose sur la pluridisciplinarité, ciblant de préférence les liens entre agro-systèmes et systèmes naturels ou les approches en Sciences Humaines et Sociales.
- Inclure un volet de modélisation dans le projet sera un plus.

Le projet devra être présenté en **3 pages maximum pour les points 1 à 4** :

- 1) Résumé scientifique de la proposition
- 2) Contexte, cadre de la demande (en explicitant bien l'aspect interdisciplinaire)
- 3) Partenaires associés à la demande
- 4) Détail de l'aide demandée
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*

Tous les projets sont à retourner pour le 15 avril 2021 au plus tard.

La réponse sera donnée début mai.

Il sera demandé un retour sur l'utilisation des fonds et sur les résultats du projet à l'automne 2022.



Formulaire de réponse AAP FRE 2021

AAP Classique
(5 k€ max / 2 pages)

AAP Exceptionnel
(30 k€ max / 3 pages)

Titre du projet :

Porteur :

- 1) Résumé scientifique de la proposition :
- 2) Contexte, cadre de la demande (en explicitant bien l'aspect interdisciplinaire) :
- 3) Partenaires associés à la demande :
- 4) Détail de l'aide demandée :
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*